

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 3 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

12707, boulevard Lacordaire

Permettre une marge arrière de 2,05 m au lieu de 4,5 m et une cour arrière de 17 % au lieu de 25 %.

10 000, avenue Audoin

Permettre l'aménagement de 2 bacs de collecte de matières résiduelles semi-enfouis en marge avant ainsi qu'une clôture ornementale d'une hauteur de 1,22 m en marge avant.

11811, avenue P.-M.-Favier

Permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,22 m en marge avant et en marge avant secondaire.

6000, boulevard Henri-Bourassa

Permettre 3 enseignes totalisant une superficie de 25,19m<sup>2</sup> au lieu d'une enseigne de 40 m<sup>2</sup> sur la façade avant et deux enseignes murales totalisant 42,08m<sup>2</sup> au lieu d'une de 40 m<sup>2</sup> sur la façade arrière pour le Canadian Tire.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 14 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement

  
Marie Marthe Papineau, avocate